



PARTIE A CONSERVER PAR LE MAITRE DE STAGE lors de l'acceptation du stage

Annexe 1 de la convention de stage

« Objectifs et modalités pédagogiques »

Pour rappel coordonnées de l'élève

Nom :

Prénom :

Age lors de la période de formation en milieu

professionnel :

(A réception de la Fiche navette – Acceptation d'un stagiaire, 3 exemplaires des conventions vous seront envoyés.
Merci de nous en retourner un exemplaire signé.)

STAGE N°3 : « HYGIENE ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT »

d'une durée de 7 semaines

Vous trouverez ci-dessous les périodes de stage, ainsi que les situations professionnelles dans lesquelles l'élève aura à s'impliquer.

• Périodes de stage :

18-03-19 au 23-03-19

25-03-19 au 30-03-19

06-05-19 au 11-05-19*

03-06-19 au 08-06-19

10-06-19 au 15-06-19*

15-04-19 au 20-04-19

20-05-19 au 25-05-19

• Les situations professionnelles significatives :

- Hygiène du cadre de vie :
 - o Entretien du linge, des équipements, du matériel et du lieu de vie
- Aide aux enfants :
 - o Préparation des collations, installation et aide à la prise des repas
 - o Aide à la toilette et à l'habillage
 - o Mise en place des moyens de sécurisation
 - o Réfection et change du lit
 - o Mise en place d'activités de la vie sociale
- Organisation du travail :
 - o Préparation et vérification des éléments nécessaires au travail
 - o Ajustement du déroulement de l'activité en fonction des anomalies ou imprévus
 - o Compte-rendu de son activité
- Communication :
 - o Dialogue avec l'enfant
 - o Transmission des informations
 - o Relations avec l'ensemble de l'équipe

Indice	Date
F	15-05-17

SUIVI DU STAGE

Pour assurer la cohérence de la formation :

- Un carnet de stage établit la liaison entre l'établissement, le lieu de stage et la famille
- Des visites seront effectuées par les formateurs
- L'équipe pédagogique est ouverte à toute forme de partenariat avec les professionnels.

Le stagiaire est assuré par l'établissement. Une convention signée entre la structure d'accueil, la Maison Familiale Rurale « *Petite Camargue* » et le représentant légal du stagiaire. Celle-ci devra nous être retournée signée avant le début du stage.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans la formation de nos élèves.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La directrice

L'équipe pédagogique

B. DESSAILLEN-THEROND





Maison Familiale Rurale « Petite Camargue »

560 route des Plages – 30660 Gallargues-le-Montueux

Tél. 04 66 35 26 62 - Fax 04 66 35 29 37

Indice	Date
F	15-05-17



Année scolaire 2018-2019

Classe de Seconde Professionnelle « Services Aux Personnes et Aux Territoires » – « B »

PARTIE A RETOURNER A LA MFR
au minimum 1 mois avant le début du stage pour l'envoi des conventions

Fiche navette – Acceptation d'un stagiaire
*(A réception de ce document, 3 exemplaires des conventions vous seront envoyés.
 Merci de nous en retourner un exemplaire signé.)*

STAGE N°3 : « HYGIENE ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT »

L'élève :

Date de naissance Tél.....

a été accepté(e) en stage dans l'entreprise suivante :

Nom, adresse de l'entreprise et dénomination du service.....

Entreprise dirigée par :

Nom du maître de stage : Fonction :

Téléphone : Email :

HORAIRES journaliers du stagiaire dans la structure principale :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	de à	de à
MARDI	de à	de à
MERCREDI	de à	de à
JEUDI	de à	de à
VENDREDI	de à	de à
SAMEDI	de à	de à

(maxi 35 h hebdomadaires ou 32 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans)

HORAIRES journaliers du stagiaire avec l'organisme d'accueil cosignataire, tel que mairie, communauté de communes, SIVOM... si la structure principale est une école maternelle (pour compléter les heures de stage si nécessaire)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	de à	de à
MARDI	de à	de à
MERCREDI	de à	de à
JEUDI	de à	de à
VENDREDI	de à	de à
SAMEDI	de à	de à

(maxi 35 h hebdomadaires ou 32 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans)

Tenue Exigée : OUI Si oui préciser :
NON

Date :

Signature et Tampon :